UICN | Comité Français

Liste Verte
Aires Protégées | Conservées

Guide du candidat à la Liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN

Quelles étapes suivre pour une inscription sur la Liste verte ?

Ce guide a été rédigé par Laurie Lefebvre sous la coordination de Laure Debeir et la direction de Sébastien Moncorps.

CITATION : UICN Comité français (2022). Guide du candidat à la Liste verte des aires protégées et conservées.

Le Comité français de l'UICN remercie pour leurs contributions les membres du groupe d'experts français de la Liste verte : Jean Philippe Siblet- Président, Michel Badré, Sophie Coste-Durieux, Nyls De Pracontal, Bernard Delay, Richard Dumez, Roger Estève, Stéphane Héritier, David Laffitte, Gilles Landrieu, Louise Lezy Bruno, Emmanuel Michau, et Anne Vourc'h, ainsi que Thierry Lefebvre pour le Secrétariat international de l'UICN.

Le Comité français de l'UICN remercie aussi les membres associés pour leurs contributions : Pascal Cavallin, Nicolas Drapier, Caroline Delelis, Valérie Fiers, Pauline Malterre, et Paul Sauboua.

L'ensemble des photographies utilisées dans ce guide provient d'aires protégées françaises inscrites sur la Liste verte.

Ce guide a bénéficié du soutien financier de l'Office français de la Biodiversité et du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Photo de couverture :
© Parc national de la Guadeloupe

Réserve Naturelle Nationale Haut Giffre Aiguilles Rouges, Haute Savoie
© N. David, CEN 74

SOMMAIRE

4 Introduction

Qu’est-ce que la Liste verte ?

D’où vient-elle ?

Comment la France est-elle engagée ?

Trois composantes clefs

Les quatre piliers de la Liste verte

Les plus-values d’une inscription sur la Liste verte

7 Les trois phases de l’évaluation

1. Phase de Demande
2. Phase de Candidature
3. Phase Liste verte

19 Annexe : Les Acteurs de la Liste verte en France

20 Ressources et Acronymes

Château du Fleckenstein, Parc naturel régional des Vosges du Nord
© J. Isenmann

INTRODUCTION

Qu'est-ce que la Liste verte ?

La Liste verte est un programme mondial de l'UICN qui vise à reconnaître et à valoriser les aires protégées et conservées qui sont équitablement et efficacement gérées, et qui offrent à la nature et aux populations des résultats durables de conservation. Il s'agit à la fois d'un label portant sur la qualité de gouvernance et de gestion des aires protégées et d'une méthodologie reposant sur une procédure et des standards définis à l'échelle internationale et adaptables dans tous les pays. La Liste verte vise donc autant à valoriser les sites exemplaires qu'à aider ceux qui n'atteignent pas immédiatement le standard de la Liste verte en appuyant leur engagement dans la démarche.

D'où vient-elle ?

C'est lors de la COP 13 (Mexique, 2016) de la Convention sur la Diversité Biologique que le concept a émergé comme une norme volontaire pour encourager la gestion efficace des aires protégées. Son ambition est aussi de constituer un référentiel de rapportage commun pour mesurer l'atteinte des objectifs de conservation fixés au niveau international. La Liste verte est reconnue comme un indicateur complémentaire aux indicateurs fixés par la CDB concernant la mesure de l'atteinte des objectifs en matière d'aires protégées fixés lors de la COP 15.

Comment les aires protégées françaises sont-elles engagées ?

Le Comité français de l'UICN a pris une part active dans la Liste verte dès son lancement en 2014 : 22 sites français sont labellisés et 3 sites sont candidats en 2022, soit un tiers des sites labellisés à l'échelle mondiale. Cet engagement est désormais réaffirmé dans la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2020-2030 au travers des objectifs suivants :

Objectif 2. Accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau d'aires protégées

Mesure 7 : Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées ; Action : Développer et renforcer les documents de gestion des aires protégées et leur évaluation

Objectif 5. Renforcer la coopération internationale pour enrayer la perte de biodiversité

Mesure 14 : Conforter la coopération internationale et la place des aires protégées françaises dans les réseaux internationaux

Le Comité français de l'UICN coordonne la mise en œuvre de la Liste verte en France et a constitué à cette fin le Groupe d'experts français de la Liste verte (GELIV France).

Trois composantes clefs

A Un processus et une méthodologie adaptés pour renforcer les succès de conservation des aires protégées et conservées

B Un dispositif de renforcement des compétences grâce à une communauté mondiale et locale de gestionnaires et d'experts des aires protégées et conservées

C Une collaboration au sein d'une communauté mondiale en vue d'améliorer l'efficacité de la gestion et la gouvernance des aires protégées et conservées

Les quatre piliers de la Liste verte

L'obtention du label est conditionnée par l'atteinte du standard Liste verte, qui se décline en 4 piliers, 17 critères, et 50 indicateurs.

Les critères et indicateurs de la Liste verte sont détaillés sur le site du Comité français de l'UICN

Le standard est utilisé d'une part pour évaluer l'atteinte ou l'effort à fournir pour atteindre un niveau donné de qualité, et d'autre part pour stimuler la mobilisation d'indicateurs déjà utilisés localement ou la construction de nouveaux indicateurs.

La Liste verte est donc un outil de suivi et d'évaluation de la gouvernance, de l'efficacité de gestion et de l'état de conservation des aires protégées. Elle fait appel à des dispositifs d'évaluation existants à l'échelle nationale (méthodologie du Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels CT88, tableaux de bord des aires protégées) et internationale.

La Liste verte repose sur les quatre piliers :

- **Bonne gouvernance**
- **Conception et planification solides**
- **Gestion efficace**
- **Conservation réussie**

La réussite de la conservation est le résultat de la mise en œuvre des trois premiers piliers.

Les plus-values d'une candidature… puis d'une inscription sur la Liste verte

Un Accompagnement sur le long terme

Par des **experts** portant un regard neutre et extérieur, permettant une **amélioration continue** de la gouvernance et de l'efficacité de gestion

Une Aventure collective

Des **concertations enrichies** avec les parties prenantes et les ayants-droits, facilitant la **mobilisation des acteurs locaux**

Des Retombées médiatiques et une valorisation du travail accompli

Qui **légitiment** le **rôle clef des aires protégées** dans la préservation de la nature et du bien-être social

L'Intégration de nouvelles thématiques clefs

Gouvernance, **patrimoine culturel**, **résilience** face aux **changements globaux**, **services écosystémiques**

Une Mise en réseau et des coopérations renforcées à grande échelle

Par une intégration aux **réseaux Liste verte : français, francophone** et **international**

Une Aide à la construction et à l'évaluation des plans de gestion

La Liste verte est complémentaire aux outils d'évaluation de l'efficacité de gestion déjà mis en œuvre

Elle invite à établir des **seuils à atteindre** pour évaluer l'état de conservation

LES TROIS PHASES DE L'EVALUATION

Phase de Demande

- Renseignement du formulaire de demande sur le site internet COMPASS
- Auto-évaluation des 17 critères et des 5 indicateurs de la phase de Demande
- Présentation du dossier au Groupe d'experts français de la Liste verte
- Désignation de l'accompagnateur et du rapporteur

Phase de Candidature

- Auto-évaluation des 45 autres indicateurs de la phase de Candidature
- Proposition d'une bonne pratique à déposer sur la plateforme PANORAMA
- Visite du site par le rapporteur
- Consultation des parties prenantes de l'aire protégée
- Présentation de l'auto-évaluation, des résultats de la visite de site et de la consultation au Groupe d'experts français de la Liste verte
- Présentation du dossier évalué positivement à l'examinateur pour validation puis transmission au Comité international Liste verte pour délibération

Phase Liste verte

- Inscription du site sur la Liste verte des Aires Protégées pour 5 ans
- Evaluation à mi-parcours (2 ans et demi)
- Evaluation en vue du renouvellement au bout de 5 ans

1. Phase de Demande
Etape 1. Renseignement du formulaire de demande
Etape 2. Conformité avec les 5 indicateurs de la phase de Demande
Etape 3. Attribution binôme accompagnateur-rapporteur
2. Phase de Candidature
Etape 1. Autoévaluation des 45 autres indicateurs
Etape 2. Valorisation sur PANORAMA Solutions
Etape 3. Visite du site par le rapporteur
Etape 4 et 5. Réunion du Groupe d'experts français et du Comité international Liste verte
3. Phase Liste verte
L'autoévaluation à mi-parcours
Les déclencheurs potentiels d'évaluations
Le renouvellement du label

1. Phase de Demande

Etape 1. Renseignement du formulaire de demande

Pour solliciter l'admission au Programme de la Liste verte, le **gestionnaire référent** de l'aire protégée candidate soumet un formulaire de demande via le lien https://glpca.force.com/online/s/site et y renseigne les éléments suivants :

- **Statut** et **type de gouvernance** du site
- **Résumé** en Français et en Anglais décrivant le site et ses **principales valeurs naturelles, écosystémiques et culturelles**

En envoyant ce formulaire, le candidat s'engage à :

- Atteindre le standard Liste verte
- Utiliser la plateforme collaborative COMPASS du programme de la Liste verte pour renseigner les informations sur l'aire protégée contenues dans le formulaire de candidature (photographies du site, cartes de zonage et plan de gestion), et pour partager les informations et documents clefs liés à l'aire protégée tout au long de la procédure d'inscription sur la Liste verte et une fois la labellisation attribuée
- Faire référencer l'aire protégée sur la plateforme « Protected Planet » de la Base de Données Mondiale sur les Aires Protégées (WDPA)

1. Phase de Demande
Etape 1. Renseignement du formulaire de demande
Etape 2. Conformité avec les indicateurs de la phase de Demande
Etape 3. Attribution binôme accompagnateur-rapporteur
2. Phase de Candidature
Etape 1. Autoévaluation des 45 autres indicateurs
Etape 2. Valorisation sur PANORAMA Solutions
Etape 3. Visite du site par le rapporteur
Etapes 4 et 5. Réunion du Groupe d'experts français et du Comité international Liste verte
3. Phase Liste verte
L'autoévaluation à mi-parcours
Les déclencheurs potentiels d'évaluations
Le renouvellement du label

Etape 2. Preuves de conformité avec les cinq indicateurs de la phase de Demande

Le gestionnaire référent du site candidat s'assure que le site répond aux **cinq indicateurs de la phase de Demande** :

Piliers	Critères	Indicateurs
I	Garantir la légitimité et l'expression des opinions	• La structure de gouvernance du site est clairement définie et documentée. Elle est en accord avec les spécifications pertinentes des autorités nationales, régionales, locales ou coutumières (1.1.1)
II	Identifier les principales valeurs du site	• Le site répond à la définition de l'UICN d'une aire protégée et / ou est reconnu comme une aire conservée (2.1.1) • L'aire protégée (ou AMCEZ) est enregistrée dans la Base de données mondiale des aires protégées (WDPA) et une catégorie de gestion UICN lui a été attribuée (2.1.2). *A défaut, il faut faire une demande d'enregistrement (se rapprocher du Comité français de l'UICN le cas échéant)* • Existence d'un plan de gestion (ou tout autre document équivalent) en cours de mise en œuvre pour orienter les priorités et les activités de gestion propres au site (2.1.3)
III	Appliquer efficacement et équitablement les lois et règlements	• Les lois et la réglementation concernant l'utilisation de l'aire protégée sont publiquement accessibles à la société civile, aux parties prenantes et aux ayants droits (3.5.3)

Le gestionnaire joint les **preuves de conformité** correspondantes à ces indicateurs sur le site internet de COMPASS : articles législatifs ou réglementaires, ID enregistrée dans la WDPA, plan de gestion, texte de création et d'application de la réglementation de l'aire protégée.

1. Phase de Demande
Etape 1. Renseignement du formulaire de demande
Etape 2. Conformité avec les indicateurs de la phase de Demande
Etape 3. Attribution binôme accompagnateur-rapporteur
2. Phase de Candidature
Etape 1. Autoévaluation des 45 autres indicateurs
Etape 2. Valorisation sur PANORAMA Solutions
Etape 3. Visite du site par le rapporteur
Etape 4 et 5. Réunion du Groupe d'experts français et du Comité international Liste verte
3. Phase Liste verte
L'autoévaluation à mi-parcours
Les déclencheurs potentiels d'évaluations
Le renouvellement du label

Etape 3. Attribution d'un binôme accompagnateur - rapporteur

Une fois ces premiers indicateurs renseignés par le gestionnaire et validés par le président du **Groupe d'experts français de la Liste verte (le GELIV France)** et par l'équipe Liste verte du Comité français de l'UICN, un accompagnateur et un rapporteur sont désignés pour le site candidat par le GELIV France. Le rapporteur est choisi parmi les 13 experts évaluateurs et doit justifier de l'absence de conflit d'intérêt avec le site candidat.

Le GELIV France compte également des membres associés susceptibles d'accompagner des candidatures.

L'ACCOMPAGNATEUR

L'accompagnateur aide les sites candidats à s'autoévaluer au regard du standard Liste verte et à identifier les principaux éléments à améliorer. Les accompagnateurs sont des acteurs qui connaissent bien le programme Liste verte. Il s'agit soit de gestionnaires de sites inscrits sur la Liste verte soit de membres associés du GELIV.

LE RAPPORTEUR

Le rapporteur, désigné parmi les experts évaluateurs du GELIV France, est en charge d'évaluer l'autoévaluation du site candidat en phase de Candidature. Il effectue ensuite la visite de terrain, consulte les principales parties prenantes de l'aire protégée, puis rédige un rapport d'évaluation.

Le site entre en phase de Candidature dès lors que le GELIV France conclut que le site remplit les cinq critères de la phase de Demande

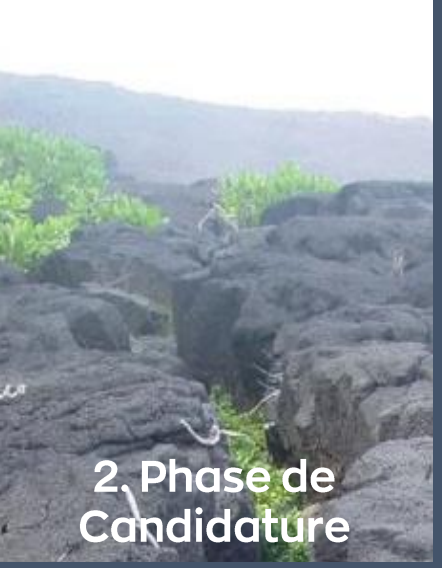

Etape 1. Autoévaluation des 45 autres indicateurs

Etape 2. Valorisation sur PANORAMA Solutions

Etape 3. Visite du site par le rapporteur

Etape 4 et 5. Réunion du Groupe d'experts français et du Comité international Liste verte

3. Phase Liste verte

L'autoévaluation à mi-parcours

Les déclencheurs potentiels d'évaluations

Le renouvellement du label

2. Phase de Candidature

Etape 1. Autoévaluation des 45 autres indicateurs par le candidat

Le gestionnaire référent du site candidat, aidé de son accompagnateur, procède à l'autoévaluation de l'atteinte des 45 autres indicateurs de la Liste verte. Il reporte ces évaluations indicateur par indicateur sur le site COMPASS, et y joint les pièces justificatives.

En cas de non atteinte d'un ou de plusieurs indicateurs de la phase de Candidature, le gestionnaire et son équipe disposent de 5 ans pour mener à bien les étapes suivantes :

- Un ou plusieurs plans d'actions spécifiques sont élaborés par le gestionnaire du site avec l'appui de l'accompagnateur, et sont explicités sur COMPASS
- Le gestionnaire du site en informe le rapporteur, qui reporte sa visite

- L'équipe gestionnaire du site candidat met en oeuvre son ou ses plans d'actions

- Une fois que le candidat considère que le ou les plans d'actions ont été réalisés et ont conduit à l'atteinte du ou des indicateurs qui faisaient défaut, il en informe son rapporteur

- Le rapporteur atteste ou prend note de la réalisation effective du ou des plans d'actions et de l'atteinte des indicateurs

- La visite de terrain par le rapporteur est programmée (voir Etape 3)

Pour faciliter l'étape de l'autoévaluation, un travail de correspondances entre certains outils de suivi évaluation utilisés par les gestionnaires et les indicateurs de la Liste verte a été réalisé par le Comité français de l'UICN. Consulter l'équipe Liste verte pour se procurer les guides d'autoévaluation.

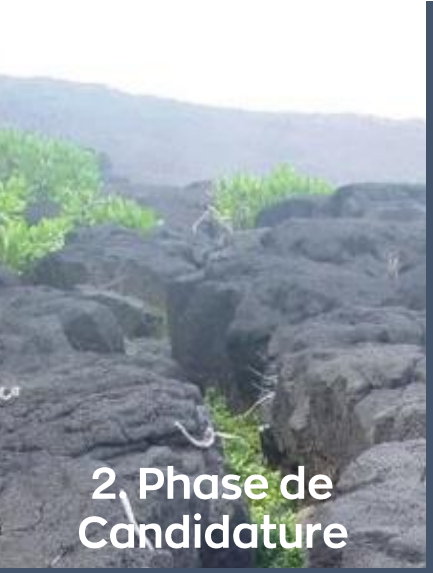

2. Phase de Candidature

Etape 1. Autoévaluation des 45 autres indicateurs

Etape 2. Valorisation sur PANORAMA Solutions

Etape 3. Visite du site par le rapporteur

Etape 4 et 5. Réunion du Groupe d'experts français et du Comité international Liste verte

3. Phase Liste verte

L'autoévaluation à mi-parcours

Les déclencheurs potentiels d'évaluations

Le renouvellement du label

Renseignement du tableau NECO

Le **tableau NECO**, pour '**N**atural, **E**cosystemic and **C**ultural values **O**utputs', est un tableau qui synthétise les résultats de conservation des valeurs naturelles, écosystémiques et culturelles.

Le tableau NECO permet de récapituler les données ayant trait à l'état de conservation du patrimoine naturel et culturel. Il permet d'expliciter : quelles sont les valeurs principales du site candidat, quels sont les suivis qui en sont faits, quels sont les seuils à atteindre et quelle est la situation actuelle de ces valeurs en détaillant les tendances observées. Il a vocation à être utilisé par les gestionnaires comme un outil de suivi et d'évaluation en routine et de communication interne et externe.

Ce tableau doit être renseigné par le gestionnaire référent sur COMPASS au moment de son autoévaluation.

	Valeurs principales	Suivi des valeurs	Seuils à atteindre	Situation actuelle des valeurs principales	Résumé des tendances et résultats de conservation
VALEURS NATURELLES	**Ind. 2.1.4**	**Ind. 3.7.1**	**Ind. 3.7.2**	**Ind. 4.1.1**	
Obligatoires	**1-** **2-** **3-** **…**				
SERVICES ECOSYSTEMIQUES	**Ind. 2.1.4**	**Ind. 3.7.1**	**Ind. 3.7.2**	**Ind. 4.2.1**	
	1- **2-** **3-** **…**		Facultatifs *Seulement si applicables*		
VALEURS CULTURELLES	**Ind. 2.1.4**	**Ind. 3.7.1**	**Ind. 3.7.2**	**Ind. 4.3.1**	
	1- **2-** **3-** **…**		Facultatifs *Seulement si applicables*		

2. Phase de Candidature

Etape 1. Autoévaluation des 45 autres indicateurs

Etape 2. Valorisation sur PANORAMA Solutions

Etape 3. Visite du site par le rapporteur

Etape 4 et 5. Réunion du Groupe d'experts français et du Comité international Liste verte

3. Phase Liste verte

L'autoévaluation à mi-parcours

Les déclencheurs potentiels d'évaluations

Le renouvellement du label

Etape 2. Valorisation d'une expérience réussie sur la Plateforme « PANORAMA Solutions »

Le gestionnaire référent du site candidat propose un exemple de bonne pratique ou une expérience réussie en lien avec l'un des quatre piliers de la Liste Verte sur le **site internet PANORAMA Solutions**. Cette plateforme vise à documenter et à promouvoir des solutions exemplaires, inspirantes et reproductibles portant sur des thèmes liés à la conservation et au développement durable, et permettant un partage d'expériences.

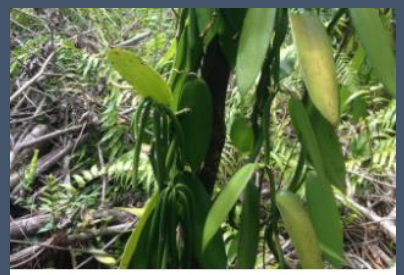

Solution Complète

Intégrer les cultivateurs de Vanille dans la conservation de la biodiversité des forêts tropicales

de **julien TRIOLO**
Office national des forêts

Emplacement
Saint-Philippe, La Réunion

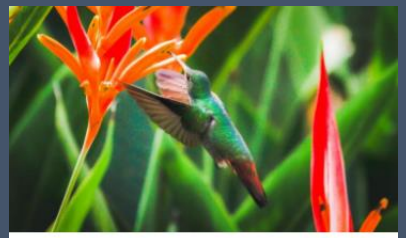

Solution Complète

Áreas protegidas urbanas del Valle de Aburrá, un camino promisorio de gestión para la apropiación social de la biodiversidad y sus servicios ecosistémicos

de **Violeta Ramírez Gil**
Área Metropolitana del Valle de Aburrá

Emplacement
Antioquia, Colombia

Solution Complète

Mitigating human impacts on coral reefs

de **Jaime Manuel González Cano**
Parque Nacional Costa Occidental de Isla Mujeres Punta Cancún y Punta Nizuc (PNCOIMPCPN)

Emplacement
Mexico

2. Phase de Candidature

Etape 1. Autoévaluation des 45 autres indicateurs

Etape 2. Valorisation sur PANORAMA Solutions

Etape 3. Visite du site par le rapporteur

Etape 4 et 5. Réunion du Groupe d'experts français et du Comité international Liste verte

3. Phase Liste verte

L'autoévaluation à mi-parcours

Les déclencheurs potentiels d'évaluations

Le renouvellement du label

Etape 3. Visite du site par le rapporteur

Un programme de visite est élaboré en coordination entre le gestionnaire référent du site candidat et le GELIV France, éventuellement avec l'appui de l'accompagnateur. Ce dernier peut accompagner le rapporteur lors de sa visite.

L'EXAMINATEUR

L'examinateur veille à ce que les règles et les procédures de la Liste verte soient bien appliquées à toutes les étapes du processus de candidature et une fois le label attribué. Il travaille pour un organisme d'assurance indépendant : Assurance Services International (ASI).

Le rapporteur télécharge le programme sur COMPASS et le soumet à **l'examinateur** pour approbation *a minima* 10 jours avant la visite du rapporteur.

En parallèle de la visite de terrain, une consultation de toutes les parties prenantes est organisée par le Comité français de l'UICN via une enquête en ligne. Cette enquête a pour but de recueillir les témoignages de personnes qui ne pourraient être présentes lors de la visite du site par le rapporteur ou qui souhaiteraient soumettre leurs commentaires de manière confidentielle. Une analyse des réponses est élaborée, elle sera présentée à l'appui du dossier d'évaluation du rapporteur.

La visite du site permet au rapporteur :

- **D'estimer le niveau de l'aire protégée candidate vis-à-vis du standard Liste verte**
- **De consulter les principales parties prenantes concernant l'atteinte des indicateurs**
- **De vérifier les informations confidentielles ou non disponibles de manière électronique**
- **De pouvoir répondre à toutes les questions ouvertes concernant l'aire protégée et ses efforts en lien avec la démarche Liste verte**

Sur la base de ces éléments, le rapporteur rédige son rapport de visite et y fait figurer ses conclusions concernant l'inscription du site sur la Liste verte. Ce rapport est ensuite partagé avec les autres experts évaluateurs du GELIV avant sa réunion.

Etape 1. Autoévaluation des 45 autres indicateurs

Etape 2. Valorisation sur PANORAMA Solutions

Etape 3. Visite du site par le rapporteur

Etapes 4 et 5. Réunion du Groupe d'experts français et du Comité international Liste verte

L'autoévaluation à mi-parcours

Les déclencheurs potentiels d'évaluations

Le renouvellement du label

Etape 4. Réunion du GELIV France

Le gestionnaire référent du site candidat présente la synthèse de son autoévaluation, et les résultats de la consultation des parties prenantes sont exposés.

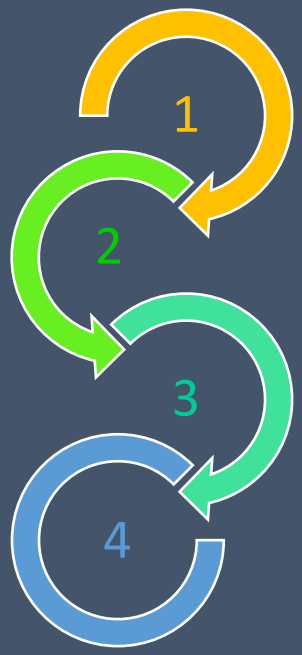

Le gestionnaire référent est ensuite invité à quitter la réunion afin que le rapporteur fasse part de son évaluation au GELIV.

Les membres experts du GELIV procèdent à un vote devant déterminer si l'avis du groupe est favorable ou non à l'inscription du site sur la Liste verte.

Ses conclusions sont reportées sur COMPASS par l'équipe Liste verte du Comité français de l'UICN, puis l'examinateur vérifie la conformité de cette étape de candidature.

L'examinateur assiste en présentiel ou à distance à la réunion du GELIV.

Etape 5. Validation de l'inscription sur la Liste verte

Le dossier est soumis par l'examinateur au Comité international Liste verte de l'UICN, qui statue définitivement sur l'inscription du site sur la Liste verte.

L'autoévaluation à mi-parcours

Les déclencheurs potentiels d'évaluations

Le renouvellement du label

3. Phase Liste verte

Une fois inscrite sur la Liste verte, l'aire protégée lauréate est tenue de montrer qu'elle continue de répondre aux exigences du standard Liste verte durant les cinq années de son inscription.

L'autoévaluation à mi-parcours

A mi-parcours, c'est-à-dire au bout de deux ans et demi, le gestionnaire référent est amené à discuter avec son rapporteur des indicateurs qui ont potentiellement évolué. Si nécessaire, il développe avec son équipe un plan d'action relatif aux indicateurs qui doivent être améliorés. Le gestionnaire capitalise les résultats de l'auto-évaluation et les plans d'action potentiels sur COMPASS.

Le GELIV France continue de suivre les gestionnaires lauréats sur le long terme. Dans ce cadre, il peut être sollicité sur des sujets spécifiques et il peut être amené à discuter sur les potentialités de réussite des plans d'actions envisagés par l'équipe gestionnaire.

3. Phase Liste verte

L'autoévaluation à mi-parcours

Les déclencheurs potentiels d'évaluations

Le renouvellement du label

Déclencheurs potentiels d'évaluations

Il se peut qu'un changement impacte la conformité du site lauréat avec le standard Liste verte. Un tel changement peut se produire au niveau de la gouvernance du site, de sa gestion, des activités menées sur le territoire ou encore être imputable à des évènements majeurs comme une catastrophe naturelle. Une alerte peut alors être envoyée par toute partie prenante à l'attention du GELIV qui identifiera le niveau de gravité de la situation :

Niveau 1. Préventif

Le déclencheur a un impact négatif réel ou potentiel sur l'adéquation du site avec le standard Liste verte, mais cet impact ne compromet pas encore de manière significative les valeurs principales du site

Le référent du site dispose de 30 jours pour fournir une réponse détaillée. Si le déclencheur n'est pas résolu, un plan d'actions pour y remédier doit être proposé dans un nouveau délai de 30 jours. Son efficacité sera évaluée par le GELIV au moment de l'évaluation à mi-parcours ou lors de la demande de renouvellement.

Niveau 2. Significatif

Le déclencheur a un impact négatif significatif sur l'adéquation du site avec le standard Liste verte

Si le déclencheur n'est pas résolu suite à la réponse détaillée faite par le référent du site, le label est suspendu. Le référent dispose de 60 jours pour proposer un plan d'actions, dont l'efficacité sera jugée lors de la prochaine évaluation. A ce moment, si le déclencheur est résolu, le site recouvre son statut Liste verte, sinon les étapes décrites ci-dessus devront être répétées.

Niveau 3. Grave

Le déclencheur a un impact négatif grave sur l'adéquation du site avec le standard Liste verte

Si le déclencheur n'est pas résolu dans le délai de 30 jours à compter de la réception de l'alerte et suite à la réponse détaillée faite par le référent du site, mais que des progrès ont été accomplis, le déclencheur est ramené au niveau 1 ou 2. Néanmoins, si le GELIV considère que le déclencheur reste grave, le statut Liste verte est retiré.

3. Phase Liste verte

L'autoévaluation à mi-parcours

Les déclencheurs potentiels d'évaluations

Le renouvellement du label

Le renouvellement du label

L'aire protégée souhaitant renouveler son label est invitée à présenter sa demande de renouvellement environ un an avant la cinquième année de sa labellisation, correspondant à la date d'échéance du label. Cette demande se fait auprès du Groupe d'experts français de la Liste Verte via COMPASS et nécessite de réitérer les cinq étapes de la phase de candidature.

Le cheminement vers l'obtention du label Liste verte est tout aussi important que son attribution

La Liste verte, c'est à la fois une méthodologie, un label et un réseau

La méthodologie Liste verte est indépendante du label : aussi les gestionnaires sont invités à s'en saisir sans pour autant souhaiter s'engager dans la démarche de labellisation.

En plus d'animer la communauté des gestionnaires engagés dans le programme, le Comité français de l'UICN coordonne avec le Secrétariat international de l'UICN l'animation du réseau francophone de la Liste verte. Le réseau francophone comprend plusieurs juridictions : le Québec, le Maghreb, l'Afrique de l'Ouest, Madagascar, le Liban, la Suisse, et la France. Cette mise en réseau à l'échelle de la Francophonie contribue au partage d'expériences et à la montée en compétences en matière de gestion et de gouvernance des aires protégées. Elle permet par ailleurs de mettre en place des accompagnements entre sites francophones engagés, de sorte qu'un gestionnaire de site labellisé puisse s'il le souhaite accompagner un site candidat francophone.

Annexe. LES ACTEURS DE LA LISTE VERTE EN FRANCE

LE GESTIONNAIRE RÉFÉRENT

Le gestionnaire référent porte le dossier Liste verte pour l'aire protégée candidate. Il est le point de contact entre d'une part le site candidat et d'autre part l'équipe Liste verte du Comité français de l'UICN et le GELIV France.

L'AUTORITÉ DE GESTION RESPONSABLE

Personne responsable hiérarchiquement de l'aire protégée (p.ex. le Directeur, le Directeur adjoint ou l'élu référent).

L'ACCOMPAGNATEUR

L'accompagnateur aide les gestionnaires candidats à s'autoévaluer au regard du standard Liste verte et à identifier les principaux éléments à améliorer. Les accompagnateurs sont des acteurs qui connaissent bien le programme Liste verte. Il s'agit soit de gestionnaires de sites inscrits sur la Liste verte soit de membres associés du GELIV France.

LE RAPPORTEUR

Le rapporteur, désigné parmi les experts évaluateurs du GELIV France, est en charge d'évaluer l'autoévaluation du site candidat en phase de Candidature. Il effectue ensuite la visite de terrain, consulte les principales parties prenantes de l'aire protégée, puis rédige un rapport d'évaluation.

Les représentants du site candidat

L'équipe du Comité français de l'UICN

Liste Verte
Aires Protégées | Conservées

L'EXAMINATEUR

L'examinateur veille à ce que les règles et les procédures de la Liste verte soient bien appliquées à toutes les étapes du processus de candidature et une fois le label attribué. Il travaille pour un organisme d'assurance indépendant : Assurance Services International.

Le binôme accompagnateur - rapporteur

Les groupes d'experts

L'ÉQUIPE LISTE VERTE

L'équipe Liste verte du programme aires protégées du Comité français de l'UICN met en œuvre la Liste verte en France. Son rôle est d'accompagner les gestionnaires d'aires protégées pour assurer le déploiement du dispositif en France et au-delà, dans le réseau international francophone.

LE GROUPE D'EXPERTS FRANÇAIS DE LA LISTE VERTE

Le GELIV France est le groupe d'experts compétent et reconnu au niveau international pour la mise en œuvre de la Liste verte en France. Aujourd'hui constitué de 12 membres experts évaluateurs (les rapporteurs) et de 6 membres associés (les accompagnateurs potentiels), le groupe évalue les sites candidats au regard du standard Liste verte et accompagne les sites lauréats sur le long terme.

LE COMITÉ INTERNATIONAL LISTE VERTE

Présidé par la Présidente de la Commission Mondiale des Aires Protégées de l'UICN, le Comité international Liste verte rassemble neuf experts internationaux en charge de valider l'inscription des sites sur la Liste verte. Il peut demander des compléments à des évaluations ou compléter les recommandations fournies par les groupes d'experts Liste verte nationaux.

Comité français de l'UICN
259-261 rue de Paris
93100 Montreuil

Email : uicn@uicn.fr
www.uicn.fr

Le Comité français de l'UICN est le réseau des organismes et des experts de l'Union internationale pour la conservation de la nature en France.

Il regroupe au sein d'un partenariat original : 67 organismes membres et un réseau de plus de 250 experts rassemblés au sein de commissions thématiques et de groupes de travail. Par cette composition mixte associant également les collectivités locales et les entreprises, le Comité français de l'UICN est une plateforme unique de dialogue, d'expertise, et d'action sur les enjeux de la biodiversité.

La Meije, Parc national des Ecrins © L. Imberdis

Acronymes

AMCEZ : Autres Mesures de Conservation Efficace par Zone

CDB : Convention sur la Diversité Biologique

COMPASS : Community of Protected Areas Sustainability Standards (en Français : Communauté des standards de durabilité des aires protégées)

COP : Conférence des Parties

GELIV France : Groupe d'experts français de la Liste verte

OFB : Office Français de la Biodiversité

SNAP : Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030

Tableau NECO : Tableau synthétisant les résultats de conservation des valeurs principales (en Anglais : Natural, Ecosystemic, and Cultural values Outputs)

UICN : Union Internationale de la Conservation de la Nature (en Anglais : IUCN)

WDPA : World Database on Protected Areas (en Français : la Base de Données Mondiale sur les Aires Protégées)

Ressources

UICN Comité français (2022). L'essentiel de la Liste verte : 10 questions pour comprendre le label.

UICN Comité français (2022). Recommandations pour l'autoévaluation vis-à-vis des indicateurs de la Liste verte de l'UICN à l'attention des candidats Natura 2000 en mer.

Site de la Liste verte UICN France
https://uicn.fr/aires-protegees/la-liste-verte-des-aires-protegees/

Site de la Liste verte UICN du réseau francophone
https://listeverte.net/

Site de la Liste verte UICN International
https://iucngreenlist.org/

Formulaire de candidature
https://glpca.force.com/online/s/site

Plateforme « COMPASS » de la Liste verte
https://glpca.force.com/compass/s/

Plateforme « PANORAMA Solutions »
https://panorama.solutions/es/explorer

Plateforme « Protected Planet » de la WDPA
https://www.protectedplanet.net/en